

## **\3. Salerno Biennale d'art contemporain**

6 octobre/18 novembre 2018 – Palazzo Fruscione

### **Règlement**

Organisé par: Sart-Salerno in arte

Ville de Salerne – Conservatorio G. Martucci– IUDAV (Université d'animation et de jeux vidéo)

#### **Lieu et date**

Palais Fruscione , De 6 Octobre à 18 Novembre 2018

#### **Thème**

##### **Livre blanc**

Les artistes ont la possibilité de s'exprimer librement, de remplir un espace vide avec l'art, la créativité, l'expérimentation, de raconter les émotions, les rêves, l'écrasante, la protection des droits, les sentiments.

L'artiste a la liberté et la possibilité de remplir un espace sans temps, sans matière, sans esprit. Une sorte de thème libre pour se dissoudre et remplir selon vos besoins et intuitions.

Il n'est pas nécessaire que le candidat de travail soit inédit.

##### **Chronologie**

Les candidatures peuvent être soumises jusqu'au 30 juin 2018

• Communication des Artistes sélectionnés : 7 juillet 2018 •

Date limite des inscriptions : 14 juillet 2018 •

Inauguration : 6 octobre 2018 •

La cérémonie de remise des prix : 13 octobre 2018 •

Clôture de la Biennale : le 18 novembre 2018

#### **Sections**

##### **Peinture**

Œuvres figuratives et œuvres abstraites en toute liberté de style et de technique (huile, acrylique, tempera, aquarelle, encre, graphite, collage) sur tout type de support.

Format Max cm 100x150

Pour un format différent, veuillez contacter le Secrétariat de l'Organisation

Les travaux doivent être livrés sans armature et sans verre et doivent être équipés de fixations calibrées

##### **Sculpture-Design-installation**

Œuvres figuratives et abstraites, créées avec n'importe quel matériau, pour un format maximum de cm. 150 (base) x 180 (h) et en tout cas n'excédant pas kg. 10.

##### **Photographie et graphisme numérique**

les œuvres 2D, y compris la photographie numérique, la photographie analogique, l'infographie, l'art logiciel ou les œuvres réalisées avec diverses techniques, telles que la manipulation numérique (y compris l'utilisation de la peinture ou autre type d'expression manuelle) Web art, Polaroid, photo de mobile, Photocollage, etc. pour une taille maximale de cm. 100 x 100.

Les travaux doivent être imprimés et en tout cas sur rigides et sans verre, éventuellement avec du plexiglas et équipés de fixations calibrées.

##### **Neuroscience des images et des formes**

Œuvres de peinture, de sculpture, de design et de photographie qui peuvent s'intégrer dans les critères neuroscientifiques de la perception de l'art.

En particulier, pour cette édition, "carte blanche", sera en mesure d'appliquer dans la section spécifique les œuvres qui se rapprochent de la représentation de la lumière, dans laquelle la couleur blanche est essentielle que, selon les interprétations libres des artistes, Il jouera un rôle fondamental dans le travail, indépendamment de l'étendue de sa présence en elle.

##### **Art vidéo et courts métrages**

Des clips vidéo, des shorts animés, des courts métrages réalisés avec toutes les techniques d'animation.  
Durée maximale 15 minutes-envoyer le frame sur la vidéo

### **Section jeux vidéo et nouvelles technologies de l'art et des médias**

Jeux vidéo, fables interactives, logiciels exécutables-robotique (ou travaux réalisés avec des systèmes robotisés tels que (par exemple Arduino) et VR, AR ou HR contenu

### **Musique et installations musicales interactives**

Des sculptures sonores et/ou des installations d'art électroacoustique qui répondent à l'activité du public et/ou aux contraintes provenant de l'environnement extérieur.

Mesures max: cm 200 (hauteur) x 100 (largeur).

L'intensité acoustique du travail doit être perceptible dans la zone juste à côté de l'interaction de l'œuvre elle-même.

Le réglage du niveau sonore aura lieu au moment de son installation par l'auteur, en accord avec les organisateurs de l'exposition.

En particulier, les œuvres créées grâce à la collaboration de musiciens avec des artistes visuels seront prises en considération.

## **Comment participer aux prix décernés par Salerno Biennale d'art contemporain**

### **Étape 1-**

<b>Sections</b> <b>Peinture-sculpture, installation, design-photographie-éco-art durable-Neuroscience des images et des formes</b>
Envoyer avant le 30 juin 2018 à Biennaleartosalerno@gmail.com Le matériel suivant: <ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire Compilé par section</li><li>• Photos de 5 œuvres numérotées (en haute résolution format JPEG-300 dpi)</li><li>• Photo personnelle de l'artiste (en vedette au format Haute résolution 300dpi)</li></ul>

<b>Sections</b> <b>Art vidéo et courts métrages-jeux vidéos et nouvelles technologies de l'art et des médias</b>
Envoyer avant le 30 juin 2018 à Biennaleartosalerno@gmail.com Le matériel suivant : <ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire X sélection compilée</li><li>• Le cadre à publier dans le catalogue, en cas de sélection</li><li>• Pour les audiovisuels envoyer des fichiers vidéo (AVI, MOV, MP4, etc) par mail ou WeTransfer ou comme un lien direct s'il s'agit d'une œuvre déjà publiée</li><li>• Pour les jeux vidéo et les œuvres interactives envoyer des fichiers EXE par mail ou WeTransfer ou comme un lien direct s'il s'agit d'une œuvre déjà publiée sur la boutique en ligne (App Store, Google Play Store, Steam, etc.) ou sur le Web.</li><li>• Pour la robotique envoyer des fichiers compatibles avec les systèmes de AR, VR et HR (Oculus, carton, etc) par courrier sur la clé USB avec son système de vision, l'envoi à la Biennale d'art contemporain de Salerne, à MBE 2841-Via Trento, 157/159-84129 Salerno-tel. 089,5648025.</li></ul>

<b>Section musique et installations musicales interactives</b>
Envoyez avant le 30 juin 2018 à Biennaleartosalerno@gmail.com: <ul style="list-style-type: none"><li>• Renseignements personnels, y compris téléphone et adresse</li><li>• Curriculum de tous les artistes impliqués</li><li>• Description des travaux (PDF)</li><li>• Photos de l'opéra haute résolution 300 dpi (jpg, JPEG)</li><li>• Photos d'artistes en vedette à haute résolution 300 dpi (jpg)</li><li>• démo audio-vidéo (FLV, MP4, MOV, AVI)</li><li>• Diagrammes et fiches techniques (PDF)</li><li>• Musique (44,1/48 kHz-16/24 bits, format WAV, AIF, AIFF, FLAC)</li><li>• Vidéo possible (AVI, MOV, MP4)</li></ul> Toute la documentation nécessaire pour la description et la réalisation du travail doit être envoyée en tant qu'archive comprimée (zip, rar) par mail ou WeTransfer

Le matériel soumis pour les demandes, en cas de sélection, sera utilisé pour le catalogue.  
Les demandes ne seront pas prises en compte qui ne présentent pas correctement ce qui est requis

## **Etape 2: inscription**

Les artistes qui ont proposé leur candidature à la Biennale seront informés de la sélection éventuelle au plus tard le 7 juillet 2018, par la publication sur le site Web et sur la page Facebook de la Biennale.  
Ce n'est qu'après avoir été sélectionné que les artistes feront l'enregistrement

### **Inscrivez-vous à la Biennale**

**Au plus tard le 14 juillet 2018 vous devez vous inscrire en envoyant un [Biennaleartosalerno@gmail.com](mailto:Biennaleartosalerno@gmail.com):**

- **Formulaire d'adhésion complété** (*voir les pages suivantes*)
- **Réception du paiement des frais de participation**

De **Euro 190,00, incluant le prestigieux catalogue** Papier avec code ISBN, par virement bancaire payable à:  
Association Salerno à Arte, près de Banca Generali, succursale de Salerne – via Roma-IBAN  
IT16W0307502200CC8500503145.

La raison du transfert doit être: le nom et le prénom de l'artiste qui participe et la référence à la Biennale de Salerne et à la section choisie.

## **Etape 3: présentation des travaux**

L'œuvre originale sera demandée par les artistes inscrits, ce qui doit être absolument celle qui a sélectionné.  
Toutes les œuvres, selon les critères établis dans les sections spécifiques, peuvent être

- **Envoyé à :**  
**Biennale Salerno c/O M.B.E. 2841 – Via Trento, 157/159-84129 Salerno (Tél. + 39-0895648025)**  
**Les travaux doivent être du 12 au 15 septembre 2018.** Les travaux ne seront pas autorisés à venir au-delà de cette date.  
Les travaux envoyés par correspondance ne seront acceptés qu'avec les frais et les risques payés par le participant, tant pour l'extérieur que pour le retour (remboursement).  
Les frais d'expédition pour l'envoi et le retour des travaux, et si vous le jugez approprié, l'assurance pour le transport, sont aux dépens de l'artiste.  
Chaque artiste a le droit d'identifier l'expéditeur qui est le plus apte au transport de ses œuvres.
- **Livré à la main à :**  
**Palazzo Fruscione , les 12 et 13 septembre, de 16 :00 à 20 :30 heures**  
Le transit des véhicules de transport, le cas échéant pour la livraison des travaux au Palazzo Fruscione , exige une autorisation municipale qui doit être demandée par l'artiste directement au commandement des brigades municipales de Salerne (c'est ZTL-Area Trafic limité avec des caméras vidéo). L'arrêt, lorsqu'il est autorisé, doit être limité strictement au temps nécessaire pour effectuer les opérations de chargement/déchargement des ouvrages destinés aux espaces d'exposition.
- **Envoyer par la poste ou avec WETRANSFER** (pour les sections musique, audiovisuel, jeux vidéo et nouvelles technologies) à [biennaleartosalerno@gmail.com](mailto:biennaleartosalerno@gmail.com), s'il est requis par la section spécifique

### **Dérogation de responsabilité**

Les organisateurs, bien qu'ayant le plus grand soin des œuvres reçues, n'assument aucune responsabilité pour tout dommage de transport, de falsification, d'incendie, de vol ou d'autres causes pendant toutes les étapes de l'événement, de l'entreposage, des expositions et du stock. Les artistes ont le droit de souscrire une assurance contre tout dommage pouvant être soumis aux travaux.

L'organisme organisateur décline toute responsabilité qui peut dériver, à tout sujet, des faits attribuables aux participants à l'événement aussi en ce qui concerne le respect de la disposition régissant la conduite de l'événement lui-même.

Les artistes sont les seuls responsables des expositions et de chaque Activités qu'ils ont réalisées sur l'écran, en particulier ils élèvent l'organisme organisateur de tous les responsabilités et la co-responsabilité au regard de provenance et de la valeur des objets exposés; obligations de nature commerciale, financière et administrative et la

fiscalité à l'égard des employés, des visiteurs, de l'administration; responsabilité pour vol ou dommages aux objets exposés, dommages aux artistes et collaborateurs, aux tierces parties, au mobilier et à la structure.

### **Espace d'exposition**

L'allocation de l'espace d'exposition est exclusivement com-de l'organisme organisateur.

Pour les exigences nécessitant une mise en place particulière, veuillez informer le Précédemment L'Organisation.

### **Véhicules de transit ZTL**

Le transit des véhicules de transport, le cas échéant Pour la livraison de l'opéra au Palais Fruscione a besoin d'une autorisation municipale qui doit être demandée par l'artiste directement au commandement de la police de la ville de Salerne (zone de trafic Limité avec les caméscopes). En cas de transit, la durée du séjour autorisé correspond au temps nécessaire pour assurer le fonctionnement du Chargement/déchargement des ouvrages destinés aux espaces d'exposition.

### **Jury et prix**

Le jury évaluera les œuvres et décidera l'attribution des prix aux artistes de différentes sections, à sa seule discrétion. Le jugement exprimé par le jury est incontestable.

Pour chaque section, il y aura un premier, un deuxième et un troisième prix, le prix de la critique et quelques plaques de mérite spécifiques.

Les gagnants de la section (1er prix) entreront en droit et sans paiement de la cotisation dans l'édition 2020 de la Biennale.

Les artistes participant à la Biennale participeront à l'attribution des prix suivants :

- Prix institutionnel Trotula de Ruggiero
- Prix Zaha Hadid
- Prix « Art en justice 2019 »
- Nouveau prix des langues musicales

Les noms des gagnants seront rendus connus au cours de la soirée des prix, qui aura lieu le samedi 13 octobre 2018, et sera publié sur le site [www.biennaleartosalerno.com](http://www.biennaleartosalerno.com)

### **Catalogue biennal**

Comme pour les éditions précédentes, un catalogue prestigieux sera créé.

Le coût est inclus dans les frais d'inscription. Ceux qui ne seront pas en mesure de participer personnellement à la Biennale et de retirer le catalogue, le recevront avec le retour de l'œuvre, par courrier.

### **Consensus et confidentialité**

Chaque participant accorde à Salerno dans l'art les droits de reproduction des œuvres, les textes et les photos personnelles, les données publiées aux fins de l'édition du catalogue, les Archives des adhésions et la publicité des œuvres sur le site de la Biennale et d'autres activités de l'organisation, et autorise expressément le traitement des données à caractère personnel transmises en vertu de la loi 675/96 et les modifications subséquentes D. Lgs. 196/2003 (Loi sur la protection des informations personnels) également aux fins d'inclusion dans les bases de données gérées par l'organisation. Il est possible de demander la rectification ou l'annulation, conformément à la loi 675/96 sur la protection des données à caractère personnel.

### **Restitution des œuvres**

Les œuvres peuvent être retirées personnellement par l'artiste ou par une personne nommée avec une délégation. Les artistes qui enverront leurs œuvres par Express Courier, peuvent demander le retour en nommant un courrier de confiance et à vos frais. L'organisation peut fournir toujours aux frais et responsabilité du destinataire à l'expédition pour le retour de tous les travaux laissés en sa possession. L'emballage des travaux doit être adéquat et facilement réutilisable.

### **Annulation**

La partie organisatrice se réserve le droit d'annuler La Biennale en raison de causes, qui devraient empêcher leur exécution régulière selon les temps et les modalités indiqués ci-dessus.

### **Info**

Les artistes seront constamment informés des changements/ajouts à cet avis en consultant le site ([www.biennaleartosalerno.com](http://www.biennaleartosalerno.com)) ou par courrier ([biennaleartosalerno@gmail.com](mailto:biennaleartosalerno@gmail.com)). La participation implique la connaissance et l'acceptation totale de ce règlement.